



Carte grise au nom de la succession qui paye ?

Par **aurelie61**, le **30/01/2018** à **18:16**

bonjour, rn rn je vous explique mon problème. Mon papa est décédé en Août 2017. La voiture était au nom de mon papa et de ma maman. Nous avons signé les papiers de la succession chez le notaire début Janvier avec ma sœur et ma maman. J'ai deux frères et une autre sœur, enfant du premier mariage de mon papa. Le notaire a bien voulu s'occuper de régler le problème de la carte grise avec eux car nous n'avons plus de contact. La clerc nous informe ce jour qu'ils refusent de mettre la carte de grise au nom de ma maman et nous informe qu'elle les a fait signé pour mettre la voiture au nom de la succession. Cela implique donc une nouvelle carte grise comme une cessation normale c'est à dire avec les frais d'une "création de nouvelle carte grise". rn Nous sommes vraiment dans une espace, qui doit payer cette nouveau carte grise au nom de la succession alors que le fait de mettre la voiture au nom de ma maman n'aurait rien coûté. La clerc nous semble pas très neutre, elle nous dit que ma maman pourrait alors vendre la voiture et qu'elle pourrait très bien ne rien dire!. Cela nous semble aberrant, sachant que la voiture est bien intégrée dans les actes notariés et que même si la voiture viendrait à être vendu sans informer mes frères et ma sœur, le jour ou ma maman partirait, le notaire nous demanderait des comptes. Cela n'est donc pas en notre faveur de leur cacher s'il y avait vente. Nous voulons seulement que ma maman soit dans la légalité avec une carte grise ou le nom et prénom de mon papa n'apparaissent plus comme le stipule la loi.

Par **jodelariege**, le **30/01/2018** à **18:24**

bonsoir, si votre maman veut garder la voiture elle peut faire un dossier auprès de la

préfecture pour changement de la carte grise à son nom exclusif mais il faut que chaque enfant signe un acte de cession, elle ne pourra pas vendre la voiture si les autres héritiers ne sont pas d'accord. Les démarches se font auprès de la préfecture

Par **aurelie61**, le **30/01/2018 à 20:20**

Comme expliqué précédemment mes frères et ma soeur ne veulent que la carte grise de la voiture soit au nom exclusif de ma maman. Ils veulent qu'elle soit au nom de la succession.

Par **jodelariege**, le **30/01/2018 à 21:35**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1480> je crois comprendre que vous êtes 5 héritiers donc il faudrait mettre la carte grise au nom des 5 héritiers? et chacun utilisera la voiture quand il le voudra? bonjour la galère....